

# FEUILLE D'ENGAGEMENT CANICROSS



CANICROSS (9€)       CANIMARCHE (3€)

enfants de - 14 ans gratuit - chèque à l'ordre du CCSASG

**Samedi 10 Septembre 2011**  
**à la base nautique de VOUGON**

**(commune de SAINT GEORGES DE POISIEUX 18)**

Club Organisateur : le Cercle Cynophile Saint Amand Saint Georges - Région CENTRE

Directeur de course : Monsieur Roger LALLEMAND

Retrait des dossards : à partir de 9 heures

1<sup>er</sup> départ : 9 heures 30

Clôture des inscriptions : 31 AOUT 2011

**PARTICIPANT**

Nom et prénom du participant : ..... N° de licence : .....

Adresse : .....

Tél. : .....

**CHIEN**

Nom du chien : ..... Race : .....

Date de naissance : ...../...../..... Age : ..... N° d'identification .....

(le jour de la course vous devrez être en possession du carnet de vaccination à jour du chien, il pourra vous être demandé par le vétérinaire)

**Veillez retourner le présent formulaire à :**

Corinne LOPES - 3 route de Soye 18200 ST GEORGES DE POISIEUX

Téléphone : 06 18 31 35 04 Mail : c.c.s.a.s.g@wanadoo.fr

**Accompagné des pièces suivantes:**

photocopie de la licence

photocopie du certificat médical moins d'un an

licence à la journée pour les non licenciés (2 € à l'ordre de la SCC) **gratuit -14 ans**

**Engagement de l'équipe dans la catégorie (pas de catégorie en Canimarche)**

Enfant (env 2 kms)     junior/Sénior (env 5 kms)

Vétéran 1 (env 5 kms)     Vétéran 2 (env 5 kms)

Femme                       Homme

Enfant (poussin moins de 11 ans et benjamin/ minime de 11 à 14 ans), junior 15 à 17 ans, sénior 18 à 39 ans, vétéran 1 de 40 à 49 ans, Vétéran 2 à partir de 50 ans)

Fait le..... à.....

Signature du concurrent (ou du représentant légal pour Les mineurs)

**Photocopie de la licence  
à cet emplacement**

Le club : ..... Régional : .....

Les licenciés s'inscrivent, ils connaissent les règlements régissant les courses et les dispositions relatives aux responsabilités du maître et du chien, ils ont pris connaissance de la **charte de déontologie des disciplines sportives de la S.C.C.** gérées par la CNEA, les acceptent et s'engagent à les respecter.

Nom et N° de Tél du Président:.....

Signature du Président du Club, qui reconnaît que les inscrits ont bien un certificat médical de non contre indication à la pratique de la discipline

Nota : si le règlement admet que peuvent participer tous les chiens sans distinction de race, avec ou sans pedigree âgés de 12 mois au moins le jour précédent la course pour le Canicross/Canimarche et 18 mois pour le Canivtt, ils ne pourront pas être porteur de muselière, ainsi les chiens des 1<sup>ere</sup> et 2<sup>ème</sup> catégories (devant être muselés sur la voie publique) ne pourront pas participer à cette